

CONTRAT DE LICENCE

ENTRE

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME),

Etablissement Public de l'Etat A caractère Industriel et Commercial (EPIC),
Régis par les Articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26-4 du Code l'Environnement,
Ayant son siège social sis, 20, Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers Cedex (01) -
France,

Inscrite au Registre du Commerce d'Angers sous le N° 385 290 309,

Représentée par Monsieur Sylvain WASERMAN,

Agissant en qualité de Président du Conseil d'administration,

Ci-après « ADEME »,

D'une part,

ET

La **Sous-direction de l'innovation pour la transformation (SDIT)** du Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau (STMAR) du Secrétariat général des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique,

Ayant son siège social à la Grande Arche, 92055 Paris-La-Défense Cedex

Représentée par Mireille Maestri,

Agissant en sa qualité de sous-directrice

Ci-après le « SDIT » ou « LICENCIE »,

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement la ou les « PARTIE(S) ».

PREAMBULE

La question du changement de comportement et, plus généralement, de l'évolution de nos modes de vie est un enjeu clé de la transition écologique. Elle implique une meilleure prise en compte des dynamiques humaines et sociales à l'échelle des territoires.

L'étude-socle "Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité" dont le rapport a été publié par l'ADEME en 2016 a confirmé l'importance de la prise en compte des sciences sociales et humaines pour susciter et faciliter l'engagement durable de chaque acteur et citoyen.

Tout un dispositif de montée en compétences sur l'accompagnement au changement de comportement a été déployé par l'ADEME, en interne et pour les publics externes. Le module "phare" de l'ADEME vu son grand succès (en nombre de sessions et en taux de satisfaction) est : l'accompagnement au changement de comportement individuel (CHANGE 01).

Le SDIT souhaite modifier, diffuser et animer un module de formation pour les agents des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique en s'appuyant sur le module de formation de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) ».

L'ADEME, en tant que propriétaire du module de formation « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) », souhaite donc autoriser le LICENCIE à diffuser, modifier, adapter et à animer le module de formation.

Compte tenu de ce qui précède, les PARTIES sont donc convenues de ce qui suit.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Pour les besoins du CONTRAT, les termes suivants auront les sens identifiés ci-après, qu'ils soient au pluriel ou au singulier :

LICENCIE, désigne le SDIT avec laquelle l'ADEME contractualise, pour la diffusion, l'animation la modification et l'adaptation du MODULE DE FORMATION.

CONTRAT, désigne le présent accord complété de ses annexes et avenants éventuels.

DROIT(S), désigne les droits de propriété intellectuelle afférents au MODULE DE FORMATION en ce compris les droits d'auteurs, les dessins, les modèles, les marques, les noms de domaines, les autres signes distinctifs, les brevets éventuels, ainsi que le savoir-faire attaché aux droits listés ci-dessus, pour l'ensemble desquels l'ADEME a la propriété ou la jouissance.

MODULE DE FORMATION, désigne « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01), dont le détail figure en annexe 1.

TERRITOIRE, désigne l'ensemble du territoire français.

TIERS, désigne toute personne morale et/ou physique non-signataire du présent CONTRAT.

ARTICLE 2. OBJET ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le présent CONTRAT a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles l'ADEME autorise et met le MODULE DE FORMATION, propriété de l'ADEME, à disposition du LICENCIE, pour le TERRITOIRE et la durée visée à l'article 4 du CONTRAT.

En conséquence de ce qui précède, l'ADEME concède au LICENCIE qui l'accepte, une licence non-exclusive d'exploitation du MODULE DE FORMATION dans les conditions qui suivent à l'article 3.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'ADEME met à disposition du LICENCIE gratuitement le MODULE DE FORMATION à la date de signature du CONTRAT.

Le LICENCIE disposera des DROITS suivants :

- Le droit de reproduction et de représentation par tous modes, formes, et procédés existants ou futurs, sur tous supports,
- Le droit d'actualiser, modifier et d'adapter pour ses propres cibles,
- Le droit de recréer un MODULE DE FORMATION en fonction des besoins et évolutions du LICENCIE et de ses propres cibles.

Le LICENCIE est autorisé à sous-licencier un prestataire pour adapter et animer le MODULE DE FORMATION, sous réserve que le contrat de sous-licence respecte les mêmes conditions que celles accordées par le présent CONTRAT.

Tout nouveau développement relatif aux schémas et supports pédagogiques, toute évolution significative, perfectionnement et amélioration réalisés exclusivement par le LICENCIE sera la propriété intellectuelle du LICENCIE ayant contribué à la création d'une nouvelle version.

L'ADEME ne prendra pas en charge les coûts associés aux modifications apportées par le LICENCIE sur sa version du MODULE DE FORMATION et ne sera pas tenue responsable de l'évolution du contenu pédagogique.

Le LICENCIE reconnaît expressément que lesdits DROITS sur le MODULE DE FORMATION remis dans sa version originelle appartiennent à l'ADEME au jour de la signature des présentes. Le LICENCIE s'interdit, de céder à des TIERS, et de commercialiser, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, le contenu du MODULE DE FORMATION sans accord exprès, préalable et écrit de l'ADEME à l'exception du MODULE DE FORMATION diffusé auprès de son réseau et du MODULE DE FORMATION qu'il a adapté et/ou recréé. Le LICENCIE s'engage à informer sans délai l'ADEME de tout évènement susceptible d'affecter, positivement ou non, l'exploitation des DROITS.

En termes de communication, le LICENCIE pourra préciser « Module conçu sur la base de la formation de l'ADEME (co-auteur NF Etudes) » afin de garantir le droit moral du co-auteur NF ETUDES, prestataire de l'ADEME.

Le bilan de la formation pourra être fourni par l'ADEME sur demande du LICENCIE.

ARTICLE 4. DUREE, PRISE D'EFFET & RESILIATION

Le CONTRAT est conclu pour une durée déterminée de cinq (5) ans et prendra effet à compter de sa dernière date de signature par les PARTIES.

Il pourra être reconduit après autorisation de l'ADEME sur demande écrite du LICENCIE adressée 2 (deux) mois avant l'échéance du CONTRAT.

Le CONTRAT sera résilié de plein droit par l'une des PARTIES dans les conditions du droit commun notamment en cas de faute de l'une des PARTIES.

ARTICLE 5. INTUITU PERSONAE & TRANSFERT DU CONTRAT

Il est précisé que le LICENCIE n'est pas autorisé à transférer le CONTRAT ainsi que les droits et obligations issus de ce dernier, sauf en cas de restructuration des services de l'Etat, sans autorisation préalable et écrite de l'ADEME.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE

Le LICENCIE demeure responsable de l'ensemble des dommages directs ou indirects subis par l'autre PARTIE résultant de l'utilisation du MODULE DE FORMATION et de l'exécution du présent CONTRAT.

ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE & ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent CONTRAT est soumis au droit français, tant en ce qui concerne sa formation que son exécution et son interprétation.

Les PARTIES s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige entre elles relatif au CONTRAT.

A défaut d'accord dans les trois (3) mois suivant la survenance de ce litige, les PARTIES conviennent de porter leur différend devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 8. CLAUSES FINALES

Amendements

Le CONTRAT ne peut être amendé et/ou modifié que par écrit, par voie d'avenant signé des PARTIES, par un représentant habilité de chacune d'entre elles.

Renonciation

Si, en quelque circonstance que ce soit, l'une des PARTIES ne fait pas valoir ses droits au titre de l'une quelconque des dispositions du CONTRAT, cette inaction ne saurait être interprétée comme étant une renonciation de ladite PARTIE aux droits qui lui sont conférés au titre de ladite disposition, ou de toute autre disposition du CONTRAT.

Invalidité partielle

Si une ou plusieurs des dispositions du CONTRAT devait être tenue pour invalide, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité, sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalide, et les PARTIES se concerteront afin de remplacer la disposition invalide par une disposition valide en respectant l'économie générale du CONTRAT.

ARTICLE 9. ANNEXES

Le présent CONTRAT est constitué de l'annexe suivante qui a valeur contractuelle :

Annexe 1 : Présentation du MODULE DE FORMATION « Accompagner les changements de comportements dans la transition écologique » et de tous les documents s'y afférents transmis par l'ADEME en 2025.

POUR ADEME, le .../.../...

Sylvain WASERMAN
Et par délégation
Katia Lefeuvre, directrice

Signature



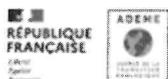
POUR SDIT, le 04/05/2025

Mireille MAESTRI
Sous-directrice

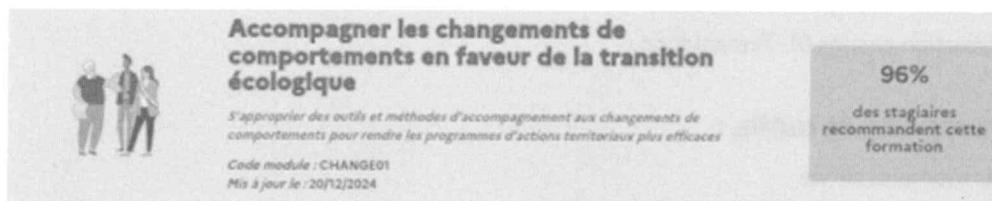
Signature



ANNEXE 1 : Présentation du MODULE DE FORMATION « Accompagner les changements de comportements dans la transition écologique »



ADÉME Formation
Les formations de l'Agence de la transition écologique



Objectifs de formation

Identifier les principaux mécanismes des changements de comportements individuels et collectifs, et adapter sa posture et son discours à ses interlocuteurs

Déterminer les freins et leviers aux changements de comportements dans une situation donnée

Sélectionner des actions d'accompagnement aux changements de comportements adaptés

Durée

18h

Public

Cette formation s'adresse aux chargés de mission Transition écologique, aux animateurs et techniciens des Collectivités et des Réseaux Climat-Air-Energie, Economie circulaire, Mobilité, Alimentation durable, ...
Priorité donnée aux territoires ou réseaux engagés dans des actions ou programmes de l'ADEME, et à un seul participant par structure.

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

La Mission HANDICAP de l'ADEME est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande.

Pré requis

Pas de prérequis

Tarif

Coûts pédagogiques pris en charge par l'ADEME

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos conditions générales de vente.

Programme

J1 en présentiel : comprendre les changements de comportements individuels et collectifs

- S'approprier les enjeux et des méthodes de changements de comportements
- Savoir pourquoi, quand, comment utiliser ces méthodes pour accompagner les changements dans la stratégie et les projets du territoire

J2 en présentiel : analyser les situations pour identifier les leviers de changement

- Savoir réaliser un diagnostic, et identifier les publics cibles pour comprendre les freins et leviers
- Utiliser des outils et des postures pour créer les conditions du changement

J3 en présentiel : mettre en œuvre les leviers de changement

- Connaître et choisir les dispositifs d'accompagnement aux changements de comportements adaptés
- Concevoir des actions pour accompagner les changements et les intégrer dans les stratégies territoriales
- Choisir ses indicateurs et anticiper la méthode d'évaluation

Après la formation, les participants auront la possibilité de bénéficier d'une courte réunion à distance pour un accompagnement individualisé en petits groupes avec les formateurs. Ce sera l'occasion d'ancrer des enseignements ou de partager des retours d'expériences, des réussites, des difficultés ...

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Jeux de rôle et mises en situation
- Serious-game
- Ateliers d'intelligence collective

Modalité d'évaluation

- Évaluation du positionnement sur les objectifs pédagogiques en amont de la formation
- Questionnaire sur les acquis
- Mise en situation
- Évaluation du positionnement sur les objectifs en aval de la formation

Equipe pédagogique

Organismes de formation : NF Etudes ; Pykréa

Formateurs : Diane GEFFROY (Pykréa) ; Milanie GAT (Pykréa) ; Rémi CAZENAVE (NF Etudes) ; Nicolas FIEULAIN (NF Etudes) ; Elisa MOSSE (NF Etudes) ; Simon VESCOVI (NF Etudes) ; Sophie CHATAIN (NF Etudes) ; Delphine LABBOUZ (NF Etudes) ; Catherine DEBRAND (NF Etudes)

Equipe ADEME technique et pédagogique : Anais Rocci (DEPR), Laurence Dubourg (SMP) ; Fanny Viot (AURA)

LES RESSOURCES DU MODULE DE FORMATION CHANGE 01

Documentation pendant la formation :

Supports de présentation :

-  J1 formation change 01- Présentation
-  J2 formation change 01- Présentation
-  J3 formation change 01- Présentation

Autres supports et outils :

-  Cartes moments de vie
-  Etudes de cas
-  Fiche avatar
-  Fiches actions ADEME
-  Jeu CDC - Modèle NFE
-  L'arbre à personnages
-  Leviers stades de changement
-  Persona - Jeu de rôle
-  Question pour un champion J2
-  Question pour un champion J3

Livret stagiaire :

-  Livret étude de cas
-  Livret stagiaire

Documentation de conception :

-  Note de cadrage - Formation change 01 ADEME - NFE x Psykréa (1)
-  Programme
-  Suivi adaptation formation change 01
-  V2 Change01 évaluation
-  VF Change01 - Déroulé distanciel
-  VF Change01 - Déroulé
-  VF demande de création de module - Formation change 01 - NF Etudes